

ZAD Brétignolles-sur-Mer - 8 avril 2020 © Photo: DR

Brétignolles-sur-Mer Vendée. ZAD: la Mairie orchestre son opération nettoyage de Printemps

Auteur : [Le Reporter sablais](#) Dans [NEWS](#) 12 avril 2020 [0](#)



ZAD Brétignolles-sur-Mer – 8 avril 2020
© Photo: DR

Port Brétignolles-sur-Mer – ZAD

Il y a quelques jours, le **mercredi 8 avril 2020**, une altercation a eu lieu entre des zadistes et un couple circulant en voiture.

Le couple a écrasé involontairement, en faisant une marche arrière, le chiot d'un zadiste qui, en réplique, a alors dégradé le véhicule.

Des gendarmes se sont rendus sur place et ont interpellé l'auteur des dégradations. Mais, d'après différents témoignages les deux voitures de gendarmerie auraient été reçues par des zadistes armés de barres de fer!

Le Parquet des Sables d'Olonne s'est donc saisi de l'affaire: une opération de gendarmerie a immédiatement été lancée dans le cadre d'une procédure pour violence, injures et dégradations.

C'est donc le même jour, vers 17h, qu'une vingtaine de zadistes ont été interpellés par les forces de l'ordre – gendarmerie et Peloton de surveillance et d'intervention PSIG de St-Gilles-Croix de Vie – sous la surveillance d'un hélicoptère. Les zadistes ont été embarqués vers différents commissariats pour des contrôles d'identité et relâchés dans les heures qui ont suivi, parfois tardivement.

Cette opération de gendarmerie s'est réalisée sous l'autorité de la Procureure des Sables d'Olonne.

La saisine par le Parquet est avérée – (et confirmée par le Préfet: « *Suite aux violences commises envers des automobilistes et les gendarmes, il a été procédé hier après-midi, à l'initiative du Parquet des Sables d'Olonne, à l'interpellation par le groupement de gendarmerie des individus identifiés comme étant potentiellement auteurs de dégradations, de vols et d'incendies volontaires de véhicules. Cette opération s'est déroulée sans incident.* »),

Soudaineté de l'action qui a suivi

Mais ce qui surprend et choque les zadistes et des représentants d'associations opposés à la construction du port, c'est la soudaineté de l'action qui a suivi, lancée par plusieurs dizaines de personnels techniques de la Mairie de Brétignolles-sur-Mer. Ceux-ci, accompagnés des principaux élus, profitant du départ des gendarmes vers 20h et des zadistes embarqués, ont incendié les différentes cabanes installées et évacué un certain nombre d'objets. Un constat d'huissier a été réalisé afin de prouver que les lieux étaient vides.

Les zadistes condamnent la dégradation de leurs camions aménagés, qui ont été évacués, et l'embarquement de leurs animaux par la fourrière.

Ils ont considéré que ces représailles, à la suite de l'accident avec le chiot, étaient disproportionnées.

Nettoyage de Printemps....

Il se dit que maire Christophe Chabot ne dort plus tant son esprit est accaparé par cette occupation des zadistes.

Instigateur du projet de Port-Brétignolles il y a près de 20 ans, il a été prévenu à 17h de l'opération de gendarmerie sur sa commune.

Et il a profité de cette information pour mettre en branle un nettoyage en règle du site.

Il est vrai qu'une accumulation de cabanes, d'objets, d'affaires personnelles, d'animaux (une truie, 20 poules et 1 canard) avaient transformé le lieu, sans compter des chicanes posées sur les routes, en no-man's land.

Un certain nombre d'éléments ont amené la mairie à reprendre le contrôle des lieux, notamment des faits de violences:

« *chicanes puis fermeture de la rue de la Normandelière, chicanes rue de la Source puis rue du Dolmen, véhicule incendié sur la voie publique, caillassages de véhicules de gendarmerie, menaces de mort à l'attention des forces de sécurité, ... Cette montée en puissance des violences et troubles à l'ordre public a conduit mercredi 8 avril au matin à un énième incident qui a déclenché une importante opération de gendarmerie* » ont déclaré Christophe Chabot et Frédéric Fouquet.

Les lieux n'étant plus occupés à la suite de l'interpellation par la Gendarmerie, la Mairie en a donc profité pour mener une opération qui, si elle n'était pas prévue comme l'indique la Mairie, fut sacrament organisée.



ZAD Brétignolles-sur-Mer – 8 avril 2020

© Photo: DR

Une planification établie

Christophe Chabot, maire poursuivant son mandat durant le confinement, et Frédéric Fouquet, futur maire, s'en expliquent dans un communiqué:

« Le départ des individus présents sur le site dans le cadre de cette phase judiciaire a ensuite permis à la commune de reprendre possession de la ferme de la Normandelière et du bâtiment de l'ADAPEI qui étaient occupés illégalement.

Prévenue quelques heures auparavant de l'opération de gendarmerie, la commune a conduit cette seconde phase selon la planification établie dès janvier 2020 suite aux ordonnances d'expulsion du Tribunal de Grande Instance en date du 13 décembre 2019.

Cette planification initiale visait à sécuriser l'accès aux bâtiments évacués des effets personnels, et à remettre en état les lieux après avoir évacué les véhicules, divers matériaux et déchets accumulés sur les parcelles communales et plus largement sur le secteur de la Normandelière. Cette opération avait été programmée avec le concours des services municipaux et communautaires, d'entreprises pour lesquelles les commandes étaient passées depuis le mois de février et de collaborateurs bénévoles selon les besoins identifiés.

Dans le cadre de cette opération, les effets personnels trouvés sur site, les animaux et véhicules ont été ou seront restitués aux propriétaires qui en font la demande. »

Ils poursuivent sur la libération de la circulation qui s'en est suivie et sur la sécurité du site:

« 48 heures après le début de ces interventions : la circulation est à nouveau libre sur l'ensemble des axes routiers du secteur de la Normandelière, les bâtiments ont été sécurisés pour empêcher de nouveaux squats, les constructions illicites ont été détruites, les déchets

présents ont été évacués, soit environ 300 m³, les débris végétaux ont été broyés pour éviter de futures entraves.

D'autres opérations seront conduites prochainement par les services municipaux visant à assurer le nettoyage des espaces publics et la remise en état du mobilier urbain.

La Normandelière est ce soir rendue aux Brétignollais après 6 mois de confiscation.

Pour autant, il est important de préciser que le confinement demeure et que le site va également faire l'objet d'une surveillance particulière. Dès lors, les personnes qui seraient susceptibles de se rendre sur le site sans motifs dérogatoires ou en l'absence d'attestations sont susceptibles d'être verbalisées par la gendarmerie ou la police municipale.

Dans ce contexte de crise sanitaire, la reprise des travaux du port n'est plus à l'ordre du jour, il convient de concentrer désormais tous nos efforts dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et d'accompagner au mieux les brétignollais dans cette période difficile.»

Malgré le confinement actuel, Christophe Chabot regarde vers la saison estivale, et il se satisfait de tout ce nettoyage et de la sécurisation du site afin d'envisager plus sereinement une saison touristique qui comporte encore beaucoup d'inconnues en raison de la crise sanitaire.



ZAD Brétignolles-sur-Mer – 8 avril 2020

© Photo: DR

Vers une plainte devant les tribunaux ?

Bien qu'ils étaient sur un terrain occupé illégalement, des zadistes s'interrogent sur la légalité des incendies des cabanes et pourraient envisager de porter plainte, notamment car aucun ordonnance judiciaire n'aurait demandé cette expulsion.

D'autres, comme la présidente de *Demain Brétignolles* s'inquiètent de procédés qui ont amené des dizaines de personnes à se réunir sur un lieu en pleine obligation de confinement.

Rappelons qu'il y a 4 associations qui s'opposent au port: La Vigie, Demain Brétignolles, Surfrider, Pleine Mer.

La présidente de l'association *Demain Brétignolles*, elle aussi opposée à la construction du port, a envoyé un courrier au Préfet.

Monsieur le préfet,

Je suis la présidente de l'association « Demain Bretignolles » et membre du conseil d'administration de l'association « La Vigie »

Hier soir , mercredi 8 avril 2020, après l'évacuation des occupants de la ZAD de Bretignolles, par les forces de gendarmerie, le Maire a convoqué environ 70 personnes civiles sur le lieu de la Normandelière. Celles ci ont procédé à l'incendie des cabanes construites par les zadistes, et au déménagement des lieux squattés. Je m'interroge sur ce rassemblement de personnes en plein confinement. Ont elles obtenues une dérogation spéciale ?

Des mesures drastiques ont été mises en place, sur les marchés, les commerces, et les déplacements, afin de lutter contre la propagation du coronavirus.

Le gouvernement demande à la population de les respecter. Qu'en est il de cet appel d'un maire à contrevenir à ces mesures de confinements et aux mesures barrières?

Merci de bien vouloir me renseigner

Recevez, monsieur le préfet, mes salutations respectueuses

Martine Lucé

La réponse n'a pas été apportée par le Préfet mais par le sous-Préfet des Sables d'Olonne, représentant du Préfet.

Madame,

Votre message a retenu toute l'attention de Monsieur le préfet qui m'a chargé de vous répondre.

L'opération qui s'est déroulée hier soir à Brétignolles-sur-Mer était une opération d'interpellation conduite sous l'autorité de Madame le Procureur près le tribunal judiciaire des Sables d'Olonne.

Le départ des individus interpellés a permis à la commune de Brétignolles-sur-Mer, sous l'autorité de son maire, de reprendre possession des lieux qui lui appartiennent et qui étaient occupés illégalement.

Selon le maire que j'ai interrogé à ce sujet, les bénévoles qui ont participé au nettoyage des lieux l'ont fait au titre de la participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative (dérogation prévue par les textes – ils étaient porteurs d'une attestation en ce sens).

Il leur a été remis des gants, des masques et les consignes relatives aux gestes barrière ont été rappelées. Du gel hydro-alcoolique était à leur disposition sur le site.

Bien à vous,

Thierry BONNET

Sous-préfet des Sables d'Olonne

Dans leur communiqué, Christophe Chabot et Frédéric Fouquet, donnent une version assez similaire:

« Après avoir vérifié la capacité d'action des uns et des autres et pris en compte le contexte particulier de l'épidémie de coronavirus – COVID-19, la commune a décidé d'engager des moyens pour sécuriser et remettre en état le site.

A ce titre, il semble utile de préciser que l'intervention des bénévoles s'est faite sur la base de

la dérogation prévue selon l'article 3 – 8° du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 qui autorise les déplacements «aux fins de participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative», en l'occurrence ici la commune, et «dans les conditions qu'elle précise».

Parmi ces conditions, la convention d'engagement étend le protocole sanitaire du plan de continuité de l'action des services municipaux aux bénévoles en y ajoutant eu égard au contexte du site et des missions confiées l'exigence du port d'un masque fourni par la collectivité et bien entendu le respect des consignes relatives aux gestes barrière. »

Communiqué du Président de La Vigie

Même s'il considérait que l'évacuation de la Zad était inéluctable, le président de **La Vigie**, Jean-Baptiste Durand, a considéré dans un communiqué, que l'opération de nettoyage de la zone menée par la municipalité avec plusieurs dizaines de partisans en période de confinement sanitaire absolu de la population, était indécente.

« Les services techniques de la commune et les partisans ont investi les lieux dès le départ des gendarmes vers 20 heures et avec précipitation et brutalité ont immédiatement mis le feu aux installations précaires sur le terrain. Six foyers géants illuminaient la nuit.

L'opération de nettoyage de la zone s'est poursuivie le lendemain en bafouant les règles de confinement en mobilisant des personnes civiles sous le couvert de mission d'intérêt général. La Vigie déplore la tentative de camouflage de la responsabilité que porte la municipalité dans les dégradations de la zone par une opération de nettoyage de la zone aux méthodes et aux moyens arbitraires. »

La Vigie dénonce également *« les travaux entrepris le jour suivant pour le dégagement et le broyage des arbres et des branchages laissés sur le site de la dune suite à l'arrêt du chantier en octobre. L'entreprise titulaire du marché concerné n'a pas déclaré, ni affiché cette reprise de chantier (...) et ces travaux ne sont pas conformes au respect des dates d'exécution relatives aux règles de protection en périodes de nidification des oiseaux.»*

L'association La Vigie tient aussi à réaffirmer sa position concernant le projet de port de plaisance de Bretignolles-sur-Mer. Considérant que ce Projet analysé et entaché d'irrégularités est sous la coupe de cinq recours qu'elle a déposés près le tribunal administratif de Nantes et attendu que la désapprobation publique, fondée, réclame légitimement justice, elle *« appelle l'Etat à annuler l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du préfet dans l'attente des jugements sur le fond des recours déposés. »*

Quant aux Sections du Parti Communiste Français du Pays des Olonnes et du Pays de Saint Gilles, elles considèrent la destruction de la Zad comme inqualifiable, et condamnent les projets tels celui de Port-Bretignolles qui massacrent les biodiversités. Enfin, elles réclament des explications au Préfet sur le déploiement de dizaines de personnes durant les obligations de confinement (voir communiqué ci-dessous).

Les Zadistes n'entendent pas pardonner et appelleront à une réoccupation

Les zadistes s'attendaient à des expulsions, depuis la réélection dès le premier tour de la liste soutenant le projet de port, mais ils pensaient qu'elles seraient tentées à la fin du confinement. Ils appelaient d'ailleurs leurs amis à venir les rejoindre dès la fin de celui-ci.

« On construit plein de cabanes tout en préparant la défense de la zone ! Différents lieux de vie se créent, le potager et la grainothèque fleurissent, la cabane en mixité choisie abouti, des ateliers de réflexion et un lieu refuge antispéciste sont présents. L'infokiosque se complète de jour en jour, venez avec vos textes militants ! On prend aussi le contrôle des routes par les chicanes ! Nous visons l'autonomie et la résilience !

Nous sommes partis du terrain privé prêté, par solidarité avec la proprio qui subissait pressions financières et psychologique... C'est une belle occasion!«

Et ils n'entendent pas pardonner (extraits):

« (...) Puisque nous refusons la construction de ce port infâme et élitiste ainsi que tous les projets industriels, puisque nous refusons le coup d'état pandémique qui suivra la crise du coronavirus, puisque nous refusons le monde qu'ils veulent nous imprimer à coups de matraques, notre détermination ne sera jamais entamée par quelques cabanes brûlées. Nous continuerons à nous battre partout et toujours contre leur capitalisme imbécile, fantasmagique et violent.

Nous sommes la réalité d'un monde en perdition. Les mauvais jours finiront.

Ni oubli ni pardon

Pas de port pas de zad

Les Zadiens de la Dune, et de partout ailleurs.«

Ils appelleront dès la fin du confinement, disent-ils, à une réoccupation festive de la ZAD

Philippe Brossard-Lotz

Le Reporter sablais

lereportersablais@gmail.com

Communiqués

Déclaration des Sections du Parti Communiste Français du Pays des Olonnes et du Pays de Saint Gilles.

« Les Sables d'Olonne le 10 avril 2020.

L'expulsion et la destruction de la ZAD de Brétignolles sur Mer sont inqualifiables. Mettre le feu à des biens personnels et à des biens publics ne peut se justifier. A l'origine nous retrouvons toujours les mêmes, une poignée d'individus dont le maire de la commune en tête, qui n'ont pas encore compris que la grave crise sanitaire mondiale, qui tue actuellement des dizaines de milliers de personnes est à mettre au compte de projets comme celui de Brétignolles qui massacrent des biodiversités, qui bouleversent voire anéantissent des habitats sauvages de la faune et d'autres espèces animales. Ces gens-là doivent être sanctionnés. Ils ne voient pas ce qui se passe ? Qu'ont-ils donc dans les yeux ? Nous attendons la décision de Madame la Procureure des Sables d'Olonne. Elle est face à un beau sujet de droit : « la mise en danger de la vie d'autrui ».

Nous attendons aussi des explications de Monsieur le Préfet de la Vendée. Il est en charge, et le Ministre de l'Intérieur vient de le rappeler, de faire appliquer les règles de confinement. Il ne manque pas de zèle quant il faut sanctionner 4 ou 5 personnes qui discutent ensemble sur un banc public. Et là il autorise un déploiement de plusieurs dizaines de personnes, qui n'ont aucune qualification pour faire ce genre de sale boulot. C'est un délit.

Nous alertons la population vendéenne sur la gravité des actes intervenus à Brétignolles. Ils sont hors la loi, et ils sont commis par des personnalités en charge de la sécurité publique, le Maire de la commune, la Procureure de la République et le Préfet de la Vendée.

Nous exigeons des explications. L'urgence c'est de décider au plus haut niveau de l'Etat l'arrêt définitif de ce projet de port. Ainsi le Président de la République s'honorerait à mettre en actes ses propos sur la nécessité de changer de mode de développement et de mode de consommation.«